

Indicateurs financiers

Les concepts utilisés s'inspirent des définitions de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et des recommandations internationales en matière de statistique des revenus (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2011. Canberra Group Handbook on Household Income Statistics. New York & Genève : OCDE). Contrairement à la plupart des organismes proposant des statistiques de revenus, Statistique Vaud dispose de données de fortune robustes ce qui permet de les intégrer dans le calcul de la capacité financière du ménage. Statistique Vaud utilise le potentiel de consommation équivalent comme indicateur de base pour la situation financière des ménages.

Revenus d'activité : revenus issus d'une activité professionnelle, salariée ou indépendante.

Rentes et pensions reçues : indemnités du chômage, rentes et indemnités journalières de l'assurance-invalidité, rentes vieillesse (1er, 2e, 3e pilier) ainsi que pensions alimentaires.

Prestations sous condition de ressources : revenu d'insertion, subsides à l'assurance-maladie, prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, bourses et prêts d'études et d'apprentissage ainsi que prestations complémentaires cantonales pour familles

Revenu de fortune : revenu de la fortune mobilière (intérêts et rendements des titres) et de la fortune immobilière (loyers).

Revenu disponible : correspond au revenu brut (soit l'addition des revenus d'activité, de transfert et de fortune) duquel on soustrait les dépenses de transfert obligatoires (soit les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie de base et les pensions alimentaires versées).

Fortune nette : addition des fortunes immobilière et mobilière desquelles sont soustraites les dettes.

Éléments de fortune : addition des revenus de fortune et du quinzième de la fortune nette, fraction correspondant aux normes du Revenu déterminant unifié.

Potentiel de consommation : addition du revenu disponible et du quinzième de la fortune nette.

Potentiel de consommation équivalent : Adaptation du potentiel de consommation d'un ménage en fonction de sa taille et de sa composition pour le faire correspondre au potentiel de consommation dont disposerait ce même ménage s'il était composé d'une personne seule. On tient alors compte du nombre de personnes et des possibilités d'économies d'échelle au sein d'un ménage (certains équipements peuvent être partagés par exemple). Pour ce faire, on utilise l'échelle d'équivalence de l'OCDE pour calculer le coefficient de correction qui sera utilisé pour diviser le potentiel de consommation (1 pour le premier adulte ; 0,5 pour les autres membres du ménage âgés de plus de 14 ans ; 0,3 pour les moins de 14 ans).

Exemple : soit un ménage de 2 adultes, 1 enfant de 16 ans et 1 enfant de 12 ans avec un revenu disponible de 80 000 francs et une fortune nette de 100 000 francs. Son coefficient d'équivalence se calcule comme suit : 1 (premier adulte) + 0,5 (second adulte) + 0,5 (enfant de 16 ans) + 0,3 (enfant de 12 ans) = 2,3. Son potentiel de consommation s'élève à $(80\,000 + 100\,000 / 15) / 2,3$ soit 37 681 francs.

Seuil de pauvreté

La pauvreté dite «absolue» fait référence à un seuil fixe en dessous duquel les personnes sont considérées comme pauvres. Pour mesurer la pauvreté, Statistique Vaud reprend les standards de l'OFS qui utilise un seuil de pauvreté basé sur un minimum vital social, défini selon les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Ce minimum inclut un forfait pour l'entretien (alimentation, vêtements, soins, frais de transports, dépenses de loisirs, etc.), les frais de logement ainsi qu'un montant de 100 francs mensuel par personne de 16 ans ou plus pour «autres frais». Un seuil de pauvreté, dérivé de ces composantes, est ensuite défini pour chaque ménage. Si le potentiel de consommation du ménage est inférieur au seuil de pauvreté, l'ensemble des individus de ce ménage sont qualifiés de pauvres.